

Gland, le 18 décembre 2020

**Extrait de procès-verbal
de la séance du Conseil communal
du jeudi 17 décembre 2020**

Présidence : M. Pierre-Alain Bringolf

LE CONSEIL COMMUNAL

vu le préavis municipal n° 85 relatif au budget de l'exercice 2021;

ouï le rapport de la Commission des finances;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

décide

- I. d'apporter les amendement suivants au budget ordinaire de la Commune pour 2021 :
 - compte 111.3011.00 Traitements – Assistant(e) communication : diminution des charges de CHF 50'050.-. Nouveau montant à inscrire : CHF 1'214'100.-
 - compte 110.3011.00 Traitements – Collaborateur(trice) administratif(ve) : diminution des charges de CHF 39'650.-. Nouveau montant à inscrire : CHF 603'100.-
 - compte 430.3011.00 Traitements – Collaborateur(trice) voirie : diminution des charges de CHF 70'200.-. Nouveau montant à inscrire : CHF 501'550.-
- II. d'adopter le projet de budget amendé de l'exercice 2021 de la Ville de Gland, présenté par la Municipalité, prévoyant un excédent net des dépenses de CHF ~~3'304'390.-~~ 3'144'490.- et une marge d'autofinancement positive de CHF ~~2'472'000.-~~ 2'631'900.-.

"Conformément aux articles 110 et ss LEDP :

La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la Municipalité dans un délai de 10 jours, dès l'affichage des décisions du Conseil communal".

Pour le Bureau du Conseil communal :

Le président :

La secrétaire :

Pierre-Alain Bringolf

Karine Teixeira Ferreira